



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



EGP#2

UN DÉPARTEMENT
engagé
mobilisé
déterminé

— ÉTATS GÉNÉRAUX DE PROVENCE 2 —

SOMMAIRE

ÉDITOS	3
--------------	---

UN DÉPARTEMENT DÉTERMINÉ FACE AUX NOUVELLES DYNAMIQUES

▷ DES AIDES CONCRÈTES POUR LE POUVOIR D'ACHAT	8
▷ LES PREMIERS PAS DANS LA VIE PROFESSIONNELLE	9
▷ FORMER DES CITOYENS ÉCLAIRÉS ET RESPONSABLES.....	10
▷ LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE.....	11
▷ PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'ADOLESCENCE	13
▷ INNOVER POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS	14
▷ DES COLLÈGES TOUJOURS PLUS VERTS	15
▷ FACILITER L'ACCÈS AU SPORT ET À LA LECTURE	16

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ FACE AUX ENJEUX DES SOLIDARITÉS

▷ DE NOUVEAUX SERVICES DE PROXIMITÉ POUR LE BEL ÂGE	20
▷ PRIVILÉGIER LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL.....	21
▷ PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE.....	22
▷ SOUTENIR LES AIDANTS	23
▷ AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP	26
▷ UNE ÉDUCATION PLUS INCLUSIVE.....	27
▷ FACILITER ET SÉCURISER LE TRANSPORT	27
▷ UN TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE	28

UN DÉPARTEMENT MOBILISÉ FACE AUX TRANSITIONS

▷ RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ET PRODUIRE NOTRE PROPRE ÉNERGIE	30
▷ RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU ET PRÉSERVER LA RESSOURCE.....	31
▷ RÉTABLIR LA NATURE EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR	32
▷ PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LA BIODIVERSITÉ	33
▷ ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES TRANSPORTS À FAIBLE ÉMISSION	34
▷ RESTAURER LE LIEN HOMME-NATURE.....	35

DOCUMENT NON EXHAUSTIF

POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS : departement13.fr

“ENSEMBLE, NOUS CHANGERONS CE TERRITOIRE EN PROFONDEUR !”

Le succès rencontré par cette 2^e édition des États généraux de Provence auprès des habitants prouve une fois de plus combien l'intelligence collective est un formidable moyen de gouverner différemment.



Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Les solutions proposées nous encouragent à impulser de véritables changements pour faire face aux nouveaux défis qui se présentent à nous.

Nous allons consolider les dispositifs qui ont déjà fait leurs preuves tout en empruntant le chemin de l'innovation pour déployer des actions concrètes, juridiquement faisables et financièrement soutenables.

Jeunesse, Bel Âge, handicap, de belles idées ont émané de cette grande consultation sur de multiples sujets qui sont au cœur des priorités de nos publics cibles.

Mais c'est aussi et surtout la question environnementale, particulièrement d'actualité, qui a fait office de véritable fil rouge tout au long de cette consultation.

S'il n'a pas attendu ce constat pour agir, le Département a décidé de sonner la mobilisation générale en lançant le Plan d'accélération pour la transition écologique (Pacte). Dans les mois à venir, cet engagement fort et inédit impulsera des changements tangibles, transversaux et mesurables, qui impacteront tous les aspects de notre quotidien pour lutter contre les effets du changement climatique.

Ensemble, nous changerons ce territoire en profondeur !

Un grand merci à tous pour votre formidable implication dans cette superbe aventure démocratique.

Je suis fière de vous présenter ces actions concrètes dans ce livret.

MAINTENANT, PLACE À L'ACTION !

La 2^e édition des États Généraux de Provence laisse désormais place à l'écriture d'une nouvelle page pour notre magnifique institution.

En premier lieu, je tiens à remercier tout particulièrement Madame la Présidente de m'avoir confié la plus belle des missions. Dans le cadre de ma délégation à la citoyenneté, j'ai eu l'immense honneur, pendant près de 4 mois, d'aller au plus près de nos habitants pour écouter, échanger et recueillir leurs propositions qui viennent aujourd'hui enrichir ce précieux document.



Yannick Guérin

Conseiller départemental
délégué à la Citoyenneté et au
Conseil de Provence

J'ai également pu compter sur l'engagement indéfectible de nos élus. Ils ont arpenté le territoire à mes côtés, de commune en commune, pour faire de cette grande consultation un véritable succès. Je les en remercie chaleureusement. Je salue également l'immense travail accompli par les services du Département qui ont su traiter, avec professionnalisme et en un temps record, les milliers de contributions apportées.

Avec l'expertise précieuse du Conseil de Provence et de l'association Empreintes citoyennes, l'ensemble des forces vives de ce territoire a pu s'exprimer, toutes générations confondues. Notre jeunesse s'est largement mobilisée pour faire entendre sa voix et ainsi contribuer à bâtir le socle de notre avenir commun, et j'en suis très fier.

Un grand merci à chacun d'entre vous.

Maintenant, place à l'action !

DES MESURES CONCRÈTES ET INNOVANTES

Dès 2015, la première édition des Etats généraux de Provence, une grande consultation inédite à cette échelle, avait déjà permis de donner la parole à la société civile pour impulser une nouvelle dynamique de territoire.



Roger Mongereau

Président du Conseil
de Provence

Pour cette nouvelle édition, le Conseil de Provence s'est une nouvelle fois positionné comme un rouage essentiel de la vie publique, en permettant aux membres bénévoles, femmes et hommes du monde économique, social, sportif, culturel..., mais aussi aux citoyens toutes générations confondues, de s'exprimer sur le futur de notre département.

Avec le concours des membres, des partenaires, des experts et des services du Département, nous avons réussi à imaginer des propositions innovantes et aptes à répondre aux besoins de la population et aux enjeux du territoire.

LES EGP2, EN BREF ET EN IMAGES



VELAUX 12 NOVEMBRE 2022

▶ Le 12 novembre à Velaux, Yannick Guérin a officiellement lancé les rencontres citoyennes des EGP 2 avec Hélène Gente-Ceaglio, Judith Dossefont, Julie Arias et Arnaud Mercier.



MARSEILLE 10 DÉCEMBRE 2022

▶ Sabine Bernasconi a recueilli les propositions des Marseillais en faveur du développement des circuits courts en centre-ville.

AURIOL 29 NOVEMBRE 2022

▶ A Aurio, Véronique Miquelly a abordé la thématique de l'emploi avec les participants. Des mesures fortes ont été proposées pour recruter dans les secteurs en tension, notamment en filière médico-sociale.



TRETS 11 JANVIER 2023

▶ Arnaud Mercier, Béatrice Bonfillon-Chiavassa, Agnès Amiel, Hervé Granier, Yannick Guérin et les habitants de Trets ont fait émerger des solutions pour faciliter l'accès au numérique aux seniors et aux plus fragiles.



ALLAUCH 7 JANVIER 2023

▶ Lionel de Cala, Yannick Guérin et Sylvain Di Giovanni ont animé à Allauch une rencontre citoyenne, en compagnie de nombreux habitants et représentants associatifs pour redynamiser la culture provençale et la transmettre aux jeunes générations durant leur cursus scolaire.



MALLEMORT 12 JANVIER 2023

▶ Jean-Marc Perrin, Hélène Gente-Ceaglio, Martine Amsellem et Jacky Gérard ont échangé avec le Bel Âge à Mallemort, évoquant la nécessité de déployer davantage de services de proximité dans les Maisons du Bel Âge.



AIX-EN-PROVENCE 14 JANVIER 2023

▶ A Aix-en-Provence, Anne Rudisuhli, Cyrille Blint et Laurence Angeletti ont recueilli les propositions des citoyens pour améliorer le cadre de vie, notamment en matière de transports, de mobilité ou de renaturation de l'espace public.



MARSEILLE 25 JANVIER 2023

▶ La jeunesse s'est réunie autour de Thierry Santelli et Marine Pustorino pour faire remonter leurs priorités et imaginer la Provence de demain.



GRAVESON 25 JANVIER 2023

▶ Lucien Limousin, Marie-Pierre Callet, Corinne Chabaud et les habitants de Graveson ont évoqué les solutions pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et reconquérir les espaces agricoles en friche.

LANÇON-PROVENCE 17 JANVIER 2023

▶ Julie Arias et Yannick Guérin ont piloté une rencontre citoyenne autour du bien vivre ensemble et de la cohésion sociale, rappelant notamment l'importance de soutenir les centres sociaux et les services publics de proximité sur le territoire.



ROQUEFORT-LA-BÉDOULE 27 JANVIER 2023

▶ Danielle Milon, Gérard Gazay, Patrick Ghigonetto et Judith Dossemont ont réuni les habitants pour aborder le développement du tourisme durable et œuvrer à la préservation des espaces naturels saturés sur notre territoire.



ARLES 21 JANVIER 2023

▶ Nicole Joulia, Martine Amselem, Martial Alvarez et Yannick Guérin ont réuni les citoyens au Musée départemental Arles antique pour imaginer « le musée de demain » et développer des mesures en faveur d'une culture accessible à toutes les générations, partout sur le territoire.



VITROLLES 30 JANVIER 2023

▶ Agnès Amiel, Richard Mallié et Amapola Ventron ont échangé avec les professionnels de la petite enfance pour agir plus efficacement en faveur de la protection de l'enfance



HÔTEL DU DÉPARTEMENT 9 FÉVRIER 2023

▶ La Présidente du Conseil départemental des Jeunes Maélie Harambat a remis les propositions de la jeunesse à Yannick Guérin à l'Hôtel du Département.

**LE
DÉPARTEMENT
DÉTERMINÉ
FACE AUX
NOUVELLES
DYNAMIQUES**

Lutte contre la précarité des jeunes, aides au pouvoir d'achat, emploi, citoyenneté, accès facilité à la culture, au sport et aux loisirs... la jeunesse a largement participé à cette consultation citoyenne en faisant remonter nombre de préoccupations auxquelles le Département va s'attacher à répondre.

Pour aller plus loin, la collectivité veut impulser de nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement et le décrochage scolaires.

UN DÉPARTEMENT DÉTERMINÉ

DES AIDES CONCRÈTES AU POUVOIR D'ACHAT

MESURE
PHARE

DES COUPS DE POUCE POUR LES JEUNES



Les jeunes sont de plus en plus frappés par la précarité. Le Département va donc leur donner de **précieux coups de pouce pour augmenter leur pouvoir d'achat**, pour leur permettre de se déplacer et se loger plus facilement ou encore pour mettre un pied dans la vie professionnelle.

Ces aides peuvent se traduire par exemple par des mesures pour le permis de conduire, pour **la mobilité dans les transports en commun** des Bouches-du-Rhône ou pour **faciliter l'accès au logement** aux jeunes qui entrent dans la vie professionnelle.

- > Un portail d'information unique "Cjeune" regroupant tous les dispositifs à destination des jeunes : **aides diverses, stages, services civiques, missions de bénévolat, fiches métiers, informations citoyennes, bons plans, sorties, tarifs négociés, etc.**



LES PREMIERS PAS DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

MESURE
PHARE



DÉCOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL

Les jeunes rencontrent souvent des difficultés à s'orienter vers une voie professionnelle car ils ne sont pas toujours suffisamment accompagnés et n'ont pas l'opportunité de découvrir la multitude de métiers existants.

Pour les aider à mieux choisir leur future orientation, le **Département ouvre ses portes aux collégiens de 3^e** pour effectuer un stage de découverte, proposant **100 offres de stage dans de multiples domaines** (solidarité, environnement, sport, jeunesse, culture). Ils peuvent ainsi découvrir **les différents métiers de l'institution** et mieux comprendre son rôle.

Par ailleurs, le Département **recrute 150 jeunes** de 18 à 25 ans en service civique (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) sans condition de diplôme et uniquement sur le critère de la motivation. Ce dispositif leur permet de **gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur avenir** tout en développant leur **réseau professionnel**. Un véritable tremplin pour l'avenir.

- > **Expérimenter des dispositifs de mentorat** ou de tutorat en lien avec la société civile.
- > Renforcer l'accompagnement **des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance** pour éviter les sorties sèches ASE en associant le monde de la société civile, via, par exemple, des **"parrainages"**.
- > Mettre en œuvre **un programme de découverte et de valorisation des métiers du tourisme** à destination des collégiens de 3^e et de 4^e en proposant des journées d'immersion dans un établissements hôtelier, dans un restaurant, etc.



FORMER DES CITOYENS ÉCLAIRÉS ET RESPONSABLES

MESURE PHARE

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION



Le Département va renforcer la **citoyenneté numérique** par l'éducation aux médias et à l'information dans les collèges, en partenariat avec l'Education Nationale, pour permettre aux élèves **d'utiliser les médias et les réseaux sociaux** avec discernement, en portant une attention particulière sur les risques de la désinformation et les fake-news.

- > Mettre en place **des labels "Team 13"**, en partenariat avec les communes, afin de mobiliser plus de citoyens bénévoles, toutes générations confondues, au sein de ce dispositif, pour mieux mailler le territoire.
- > Proposer aux collégiens des **séjours citoyens de découverte des institutions nationales et européennes**.
- > Afin de compléter leur formation citoyenne, les membres du Conseil départemental des jeunes se verront proposer des déplacements à **Paris, Bruxelles et Strasbourg** pour découvrir plus largement les institutions de l'Europe et échanger avec des élus et professionnels.
- > Déployer le nouveau **partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace** permettant aux collégiens de découvrir les institutions européennes, d'acquérir une meilleure connaissance de l'histoire de l'Europe, mais également du patrimoine mémoriel alsacien.



LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

MESURE PHARE

DES ÉDUCATEURS DE PROXIMITÉ DANS LE QUOTIDIEN DES ÉLÈVES



Expérimenter le dispositif d'éducateurs de prévention spécialisés qui interviennent à la fois dans les collèges et dans les quartiers, à l'image du dispositif "Acteurs de liaison sociale en environnement scolaire (ALSES)". Ces personnels partagent leur temps entre le quartier et le collège, en apportant un précieux soutien aux collégiens en risque de marginalisation et leur famille.

- > **Créer des actions éducatives dédiées** à la lutte contre le décrochage scolaire au sein des collèges.
- > **Créer des dispositifs innovants pour motiver les élèves du type "laboratoires des talents ou des réussites"**, actions éducatives sur l'estime de soi, "serious game" ou création d'espaces de co-working dans les établissements.
- > **Rapprocher les collégiens du monde professionnel** en faisant coopérer le Département et le Club des Entreprises de Provence pour :
 - Créer des rencontres régulières entre les collégiens et le monde professionnel.
 - Mettre en place et développer une démarche de tutorat qui encadre et accompagne le collégien dans son projet de vie.
 - Visiter des entreprises sur le territoire.
- > **Faire découvrir aux élèves les campus universitaires** pour les aider à construire leurs parcours d'orientation et les inciter à poursuivre des études supérieures.
- > Inciter les entreprises qui travaillent avec le Département **à faire entrer les jeunes en décrochage scolaire dans un parcours d'insertion** au sein de leur organisation. Pour cela, le Département prévoit d'intégrer une clause sociale de formation sous statut scolaire dans ses marchés publics.

MESURE PHARE

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Dans le cadre des actions éducatives, le Département finance **plusieurs centaines d'interventions dans les collèges** chaque année pour prévenir le harcèlement et les violences scolaires. Cet engagement essentiel permet aux élèves de mieux comprendre ce phénomène et d'adopter les bons réflexes. Pour aller plus loin, **le Département et la Région Sud ont imaginé un plan anti-harcèlement** qui apporte des réponses à tous les niveaux grâce à des actions concrètes :

- > Mettre en place **un fonds de lutte** doté de près d'un million d'euros.
- > Former les agents des collèges et des lycées à **la détection des signaux préoccupants**.
- > Accompagner les chefs d'établissements qui le souhaitent à aménager **des "espaces d'écoute et d'accueil" et créer des "zones refuge"** pour les élèves harcelés.
- > Renforcer le dispositif existant **des médiateurs éducatifs et sociaux** devant les collèges et les lycées.
- > Lancer un appel à projets pour les associations qui proposent **un programme sur la confiance, l'estime de soi et l'empathie**.
- > Accélérer la mise en place de **"salles Mélanie"** dans les services de police qui permettent d'accueillir les victimes.



PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À L'ADOLESCENCE

MESURE PHARE



DEPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

J'ai besoin de...!

UN LIEU D'ACCUEIL, DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE MULTIDISCIPLINAIRE DE L'ADOLESCENT ET DE SA FAMILLE

Du lundi au samedi avec ou sans rendez-vous
Lundi : 10h-12h30 / 14h15-18h - Mardi : 13h15-18h - Mercredi : 10h-20h / 13h15-18h
Jeudi-Vendredi : 10h-12h30 / 14h15-18h - Samedi : 9h-12h (hors vacances scolaires)

12, rue Saint Adrien - 13008 Marseille
Contact : 04 1 31 03 40 / mda@maisondeleadolescent.fr

DES PERMANENCES DE LA MAISON DE L'ADOLESCENT DANS LES COLLÈGES

Expérimenter l'installation de permanences d'accueil de la Maison de l'adolescent (MDA) dans les établissements scolaires pour aller à la rencontre des élèves et de leur famille qui ne connaissent pas la MDA ou bien qui en sont éloignés.

- > Mettre en place des **campagnes de formation de "Premiers secours en santé mentale"**. Cette formation a pour but de mobiliser et de rendre acteur l'entourage du jeune dans la détection de sa détresse (ex : un membre de sa famille, un ami, un enseignant...).
- > **Mettre en place un plan global de prévention en matière de santé publique** en direction des enfants : troubles dys, obésité, problème dentaire...
- > **Sensibiliser largement les jeunes à la vaccination**, notamment contre les papillomavirus, au dépistage des infections sexuellement transmissibles et à la contraception.
- > **Améliorer la prise en charge du refus scolaire anxieux** en poursuivant le travail réalisé par la Maison de l'Adolescent et en renforçant son partenariat avec les services hospitaliers qui proposent, en lien avec les établissements scolaires, un accompagnement très spécifique de ces jeunes.



INNOVER POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS

MESURE PHARE

UN CONSEIL DES JEUNES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

À son initiative, le Département engage la création d'une instance participative avec les jeunes issus de l'Aide sociale à l'Enfance. Ce "Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance" doit permettre à des jeunes relevant de l'ASE (enfants placés, jeunes majeurs confrontés à des difficultés sociales), âgés de 9 à 21 ans, de faire des préconisations permettant d'améliorer leur prise en charge dans les domaines de l'accès à la culture, aux sports, de l'insertion future... Ce conseil se réunira toutes les 6 semaines pour travailler sur ces sujets et les porter auprès des professionnels de la protection de l'Enfance.

- > **Précurseur, le Département s'est porté volontaire pour expérimenter le dispositif innovant de Comité départemental pour la Protection de l'Enfance (CDPE)** pour une durée de 5 ans. Complémentaire aux travaux de l'Observatoire départemental de Protection de l'Enfance (ODPE), cette instance co-présidée avec le Préfet doit faciliter la concertation et la coordination entre l'ensemble des partenaires de terrain dédiés à la protection de l'enfance.



DES COLLÈGES TOUJOURS PLUS VERTS

- > **Créer des espaces innovants dans les collèges** où l'environnement sera repensé (cloisons phoniques, tableaux interactifs tactiles, poufs déformables, etc.) pour rompre avec le schéma traditionnel d'une salle de classe "classique".
- > **Créer des jardins pédagogiques dans les collèges des Bouches-du-Rhône.** Ces potagers sont voués à être entretenus par les élèves pour les sensibiliser à l'environnement et à l'alimentation durable. Ils ont également vocation à être partagés avec les habitants du quartier pour favoriser la cohésion sociale.
- > **Créer des îlots de fraîcheur dans les établissements** en désimperméabilisant et en végétalisant systématiquement les cours de récréation, plateaux sportifs, parkings... lors des opérations de construction ou de rénovation de collèges.
- > **Multiplier les points d'eau** dans les établissements pour permettre aux jeunes de s'hydrater davantage et d'améliorer leur hygiène (lavage de mains, brossage de dents).
- > **Mettre en place des affichages pédagogiques de la consommation énergétique** des établissements scolaires dans le hall de l'école (ou zones visibles de tous) pour sensibiliser les collégiens.
- > **Développer un "Top chef" éducatif et locavore.** Ce challenge mettra en compétition les chefs cuisiniers des collèges pour la confection de repas locaux et de saison et permettra de mobiliser les élèves pour soutenir leur établissement autour d'un projet pédagogique et vertueux.

MESURE PHARE

ADOPTER LES BONS GESTES AU COLLÈGE

Renforcer les actions « éco-collège » : nettoyage de la cour et des abords, récupération et recyclage du papier, atelier solidarité, atelier "énergie", un atelier "biodiversité" pour végétaliser l'établissement.



FACILITER L'ACCÈS AU SPORT ET À LA CULTURE

MESURE PHARE



DES ZONES DE BAINNADE POUR APPRENDRE À NAGER

Créer des zones d'apprentissage de la natation en milieu naturel (mer, lac, étang) en collaboration avec les communes. Ce dispositif permet d'assurer la continuité pédagogique de l'apprentissage de la natation des élèves notamment face au manque d'accessibilité des piscines et de découvrir un milieu aquatique naturel.

- > **Développer le e-sport** par la programmation d'événements grand public dédiés, de rendez-vous pérennes et intergénérationnels au sein des sites départementaux (Maisons de Provence de la jeunesse et des sports, bibliothèque départementale...) et par le soutien aux associations et clubs spécialisés.
- > Développer **les sections sportives dans les collèges**
- > **Pérenniser "Les mercredis de la MPJS"** avec des animations sportives, e-sportives et culturelles gratuites pour les jeunes de 8 à 15 ans au sein des 2 Maisons de Provence de la jeunesse et des sports à Aix-en-Provence et à Marseille.
- > Mettre en place **une programmation JOP 2024 dans les MPJS** mettant à l'honneur différentes familles de disciplines olympiques et paralympiques
- > **Financer la formation d'éducateurs rugby** pour faire face à l'augmentation du nombre de licenciés suite à l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby en France 2023.



**MESURE
PHARE**

**UN PRIX LITTÉRAIRE
POUR LES COLLÉGIENS**

À l'entrée en classe de 6^e, près d'un enfant sur cinq en France ne sait pas lire et écrire correctement. Pour leur donner le goût de la lecture et de l'écriture dès le plus jeune âge, **le Département va créer un prix littéraire ouvert à tous les collégiens.** Cette mesure pourrait se traduire par la lecture d'une sélection d'ouvrages, **la rencontre avec les auteurs** et la réalisation d'un travail pédagogique autour des œuvres sous différents formats (**création d'un journal, d'une vidéo, d'une affiche, etc.**)

- > **Sensibiliser les tout-petits à la lecture, dès la maternelle**, en s'appuyant sur la Bibliothèque départementale et son réseau de médiathèques et bibliothèques municipales.
- > Créer un évènement intergénérationnel départemental **"Mes grands-parents et moi au musée"** sous la forme d'une journée dédiée dans les musées départementaux.
- > Créer un **prix littéraire départemental** des collégiens.
- > **Développer l'enseignement artistique** dans les collèges en lien l'Éducation Nationale notamment avec des classes à horaires aménagés dédiées à la pratique artistique.
- > **Sensibiliser les jeunes générations à la culture provençale** en l'intégrant dans le cursus scolaire. Il s'agit de la transmettre sous toutes ses formes avec la découverte des traditions, de la langue et de l'histoire de notre territoire.
- > **Promouvoir auprès des jeunes la création et la diffusion d'œuvres provençales artistiques** et contemporaines, en particulier à travers le spectacle vivant pour élargir les publics.



**UN
DÉPARTEMENT
ENGAGÉ
FACE AUX
ENJEUX DES
SOLIDARITÉS**

En tant que collectivité des solidarités, le Département se positionne aujourd'hui comme un véritable pilier pour accompagner les publics fragiles dans tous les actes du quotidien. Pour aller plus loin, le Département veut expérimenter de nouvelles formes d'actions et d'innovations sociales, notamment auprès des Personnes du Bel Âge et en situation de handicap, en déployant des services de proximité plus nombreux et plus adaptés sur tout le territoire.

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ

DE NOUVEAUX SERVICES DE PROXIMITÉ

MESURE PHARE

LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Pour lutter contre les déserts médicaux, le Département va redoubler d'efforts pour rendre la santé accessible à tous, notamment dans les zones dépourvues d'offres de soin, en aidant davantage les communes à ouvrir des maisons de santé ou des centres médicaux sur tout le territoire.

Par cet investissement, le Département permettra un accès aux soins facilité aux personnes fragiles et isolées, au plus près de chez elles.

- > **Renforcer l'autonomie numérique des séniors** sur le modèle des ateliers proposés au sein des Maisons du Bel Âge (démarches administratives en ligne, outils de visioconférence, prise en main d'un smartphone, etc.)
- > Valoriser les actions de proximité des **Maisons départementales de la Solidarité**.
- > Valoriser **le maillage associatif** territorial et leurs innovations sociales sur le territoire.
- > **Renforcer le soutien aux centres sociaux** pour recréer du lien social dans les communes et prévenir le risque d'isolement.



PRIVILÉGIER LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL

MESURE PHARE

DES ASSISES DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

Pour prévenir l'isolement des personnes âgées, le Département **va réunir chaque année** les acteurs institutionnels, les professionnels et le secteur associatif en charge de leur accompagnement. Ces Assises permettront notamment d'identifier les territoires dépourvus ou peu pourvus de solutions à destination des séniors. **Il s'agira également d'identifier les bonnes pratiques et d'imaginer des solutions innovantes.**

- > **Créer un Plan départemental de lutte contre l'isolement** des personnes du Bel Âge et pérenniser les Assises de lutte contre l'isolement (première édition en novembre 2023).
- > **Ouvrir les Maisons du Bel Âge aux collégiens pour favoriser l'échange intergénérationnel** et le partage d'expériences.
- > **Développer le coaching culturel de grands parents**, en les formant à devenir des guides de visite dans les musées pour leurs petits-enfants.
- > **Poursuivre le travail de concertation et de coordination**, afin d'être dans une démarche d'amélioration constante des conditions de vie en EHPAD.
- > **L'habitat inclusif et intergénérationnel** permet aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de continuer à vivre individuellement tout en partageant des espaces de vie communs et des services avec les autres habitants. Cette forme d'habitat permet de lutter contre l'isolement et de maintenir le lien social de la personne en perte d'autonomie. Pour soutenir le développement de ces solutions d'habitat, le Département mettra en place un financement libellé "Aide à la vie partagée".



PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

MESURE PHARE

RECRUTER DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

Pour faire face à la pénurie de personnel dans les métiers du médico-social, notamment ceux liés à la perte d'autonomie, **le Département va renforcer l'attractivité de ce secteur essentiel**. Il s'agira de déployer des mesures fortes comme l'organisation d'un **grand forum des métiers médico-sociaux chaque année**, mais également le développement des filières de formation.

- > Renforcer **la formation des agents et des travailleurs départementaux** pour qu'ils puissent eux-mêmes être acteurs de la prévention.
- > Rendre accessible et dynamiser **l'offre d'activités sportives et culturelles** auprès du public en perte d'autonomie.
- > Renforcer la prévention **auprès des citoyens** (sport, alimentation, etc.) pour prévenir la perte d'autonomie.



SOUTENIR LES AIDANTS

MESURE
PHARE



FAIRE DE LA MAISON DES AIDANTS UN LIEU RESSOURCE

Avec ses missions d'écoute, d'orientation et d'information, visant à prévenir l'épuisement et l'isolement social des proches aidants d'une personne dépendante, la **Maison des Aidants a vocation à devenir un véritable lieu ressource**. Solutions de répit, conseils sur le plan matériel, financier et administratif, démarches complexes, dispositifs de prise en charge, le Département **va déployer son offre de services** auprès d'un public plus large pour faire de la Maison des Aidants une référence sur le territoire.

- > **Alerter et sensibiliser les aidants** ou futurs aidants en les prévenant des risques potentiels qu'encourent leurs aînés.
- > **Favoriser la création de réseaux d'entraide** pour rompre l'isolement des aidants et ayant pour rôle le partage et le retour d'expériences (pair'aidance).

 DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**
 **MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES AIDANTS**

**VOUS ÊTES AIDANT ?
LAISSEZ-NOUS VOUS AIDER.**

Avec la Maison des aidants, le Département accompagne ceux qui prennent soin au quotidien d'un proche malade, âgé ou en situation de handicap.

Vous avez besoin de souffler ? Vous n'êtes plus seul, poussez nos portes !

Maison des aidants
15, place de la Joliette 13002 Marseille
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h et samedi de 8h30 à 12h30
Téléphone : 04.13.31.40.00

departement13.fr   

- > Développer le réseau d'accompagnement des aidants avec de nouvelles initiatives telles que la **création d'un livret d'information mis à leur disposition**.
- > Le Département, en collaboration avec l'Agence régionale de santé et autres partenaires compétents, s'engage dans la réalisation de structures dédiées à l'accueil des jeunes relevant de l'ASE, **en situation de handicap** ou présentant des profils médico-sociaux (IME).

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

MESURE PHARE

DES PERMANENCES "HANDICAP" PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Multiplier **les permanences de la Maison départementale des Personnes Handicapées dans tout le département**, à l'image de celle installée à la Maison du Bel Âge d'Aubagne. Ces points d'accueil physique constituent **un précieux service de proximité** pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants, leur permettant de trouver des réponses à leurs problématiques, constituer leur dossier et **être accompagnés par des professionnels au plus près de chez eux.**

- > Ouvrir **une "MDPH en ligne" et dématérialiser** l'ensemble des services proposés pour permettre aux personnes en situation de handicap de constituer leur dossier de prise en charge et le déposer en ligne. Cette mesure simplifiera et fluidifiera les démarches administratives tout en facilitant l'accès aux prestations et aux demandes d'aide.
- > Pour lutter contre **l'errance administrative lié à la multiplicité des démarches** et des dispositifs existants, le Département souhaite renforcer l'accueil physique par des professionnels spécialisés dans le conseil, l'orientation et l'accompagnement (assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, etc.).
- > Renforcer la prise en charge **des enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale** à l'enfance en créant des structures et équipements adaptés, en collaboration avec d'autres partenaires compétents comme l'Agence Régionale de Santé.
- > Renforcer le rôle de **la Maison départementale de lutte contre les discriminations** pour protéger davantage les personnes discriminées en raison de leur handicap, notamment en sensibilisant les enfants dès le plus jeune âge.



UNE ÉDUCATION PLUS INCLUSIVE

MESURE PHARE

DES COLLÈGES ACCESSIBLES À TOUS

Poursuivre **les travaux d'accessibilité conduits dans les collèges** du territoire, systématiquement intégrés aux chantiers de construction et rénovation des établissements (ascenseurs, rampes d'accès, etc.)

- > Valoriser les actions conduites par la collectivité pour faciliter **l'accès à l'éducation** des jeunes en situation de handicap.
- > Renforcer **la sensibilisation des collégiens aux questions de handicap** et d'inclusion en proposant des actions éducatives ciblées dans les établissements.

FACILITER ET SÉCURISER LE TRANSPORT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- > **Instaurer des critères plus adaptés** au transport des publics en situation de handicap (choix des véhicules, personnels mieux formés, conduite adaptée, confort optimisé, etc.)
- > **Créer une charte de bonnes pratiques** partagée avec les autres collectivités ayant les mêmes compétences obligatoires dans leur domaine.



UN TERRITOIRE PLUS ACCESSIBLE

MESURE PHARE

DES LOISIRS OUVERTS À TOUS



Pour permettre aux personnes en situation de handicap de profiter des loisirs, des activités sportives et culturelles et des espaces de pleine nature, le Département va accélérer la **mise en accessibilité** des infrastructures et financer davantage de travaux dans nombre de lieux de vie (domaines départementaux, musées, parcs urbains, clubs sportifs, etc.).

- > Accélérer, avec les communes et la Métropole, la **mise en accessibilité** des bâtiments, équipements et transports publics.
- > **Développer les partenariats avec les associations** sur des projets incitant à la pratique sportive.
- > Valoriser l'offre touristique accessible aux personnes en situation de handicap à travers le **label "Tourisme et Handicap"**.
- > **Créer une équipe olympique et paralympique du 13** qui représente le département aux JOP 2024 (36 athlètes).
- > **Développer et faire connaître le site Handiloisirs.fr** qui répertorie les activités adaptées et accessibles aux personnes en situation de handicap sur le littoral des Bouches-du-Rhône.

MESURE PHARE

DES CLUBS DE SPORTS PLUS INCLUSIFS

Déployer le **label départemental "sport et handicap"** pour augmenter le nombre de clubs sportifs para-accueillants et financer des formations "clubs inclusifs", en partenariat avec le comité paralympique et sportif français.



UN DÉPARTEMENT MOBILISÉ FACE AUX TRANSITIONS

Les effets du dérèglement climatique sont visibles chaque jour sur notre territoire : canicule, inondation, sécheresse, incendies, pollution, dégradation de la biodiversité...

L'impact de ce bouleversement est immédiat pour notre santé, notre économie et nos modes de vie et constitue désormais une préoccupation partagée par les Provençaux.

UN DÉPARTEMENT MOBILISÉ

Très engagé depuis plusieurs années pour inscrire le territoire dans la transition écologique, le Département a été précurseur en déployant des dispositifs incitatifs à destination des particuliers comme des acteurs publics avec des résultats tangibles.

Aujourd'hui, le Département franchit un nouveau cap en lançant le Plan d'accélération pour la transition écologique.

Ce Pacte 2023-2028 va permettre de réorienter les investissements massifs du Département vers des projets vertueux et des aménagements incluant des critères environnementaux forts.

Communes, associations, aménageurs, particuliers... sont au cœur de ce projet, concret et pragmatique, destiné à transformer en profondeur le territoire.

6 ENGAGEMENTS FORTS

Sous l'égide du Département, le Plan d'accélération pour la transition écologique 2023 - 2028 constitue l'engagement collectif des communes et de l'ensemble des acteurs publics locaux, pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable. Le PACTE mobilise l'investissement massif du Département vers des mesures concrètes et des projets innovants pour le développement durable à travers 6 engagements forts.

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION ET PRODUIRE NOTRE PROPRE ÉNERGIE

MESURE PHARE

FINANCER LES ÉQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES DES COMMUNES

Le Département met en place une nouvelle aide pour le déploiement du photovoltaïque dans les communes. Ainsi, **la collectivité va financer, à hauteur de 30%, l'installation d'équipements photovoltaïques** sur les bâtiments et équipements publics des communes permettant une autoconsommation « significative ».

- > **Déployer des centrales photovoltaïques sur les toitures des collèges et bâtiments du Département** capables de produire une électricité totalement décarbonée et de couvrir les besoins d'une ville de 30 000 habitants.
- > Multiplier **les aides aux audits énergétiques** pour identifier les bâtiments à rénover en priorité.
- > Poursuivre **la rénovation énergétique** des bâtiments municipaux (hôtels de ville, écoles, médiathèques, etc.).
- > Accélérer la rénovation énergétique **des logements sociaux**.
- > Investir davantage auprès des communes pour **des éclairages publics moins énergivores**.

MESURE PHARE

PRODUIRE DES ÉNERGIES PROPRES DANS LES COMMUNES

Pour accélérer la transition énergétique du territoire, le Département va **créer une société publique locale des énergies renouvelables (SPL)** avec les communes et les intercommunalités.

Via cet outil, il s'agit d'optimiser l'exploitation des bâtiments publics de l'ensemble du territoire pour la **production d'énergies plus propres**. Cette société pourra intervenir en tant qu'investisseur pour toutes les communes qui décideront d'en devenir actionnaires.

POUR LES PARTICULIERS

- > Poursuivre l'aide aux particuliers « **Provence Eco Rénov** » qui permet de financer la rénovation énergétique des logements (jusqu'à 6 000 euros)
- > Accélérer le **remplacement des chaudières au fioul polluantes** grâce à une prime de 1 000 euros pour les particuliers
- > Renouveler la Prime Air-Bois, une aide de 1 000 euros qui permet aux particuliers **de remplacer leur vieille cheminée par des foyers fermés et propres**
- > Pérenniser chaque année les « **Rendez-vous de la réno** » à l'Hôtel du Département pour aider les particuliers à mener les travaux de rénovation énergétique de leur logement.

RESTAURER LE CYCLE DE L'EAU ET PRÉSERVER LA RESSOURCE

MESURE PHARE

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR ÉCONOMISER L'EAU DANS LES COMMUNES



Le Département propose une aide exceptionnelle, à partir de 2024, pour soutenir les investissements des communes en faveur des économies d'eau (cumulable avec d'autres aides dans la limite de 80 % de financements publics).

Cette aide financera :

- > Les installations de **matériels hydro-économiques** dans les bâtiments municipaux
- > La mise en place de **récupérateurs d'eau de pluie**
- > L'installation de système d'**arrosage intelligents** et de circuits fermés pour les fontaines
- > L'adaptation des **stations de lavage** municipales en récupération d'eau
- > Les **recherches de fuites** et réparations sur les réseaux communaux
- > Les projets de **réutilisation des eaux** non conventionnelles (eaux grises, eaux pluviales, eaux de piscines).

RÉTABLIR LA NATURE EN VILLE ET LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

MESURE PHARE

UNE GRANDE PÉPINIÈRE POUR FOURNIR DES ARBRES AUX COMMUNES

Parce que la végétalisation des espaces urbains est un formidable moyen pour créer des îlots de fraîcheur et pour stocker le carbone, le Département va utiliser ses terrains et ceux de la Métropole pour **planter des arbres et des essences adaptés au climat méditerranéen**. Cette grande pépinière sera vouée à répondre aux besoins de végétalisation des communes et des maîtres d'ouvrages publics dans le cadre de leurs projets de verdissement.

- > Mettre à disposition des communes le nouvel outil numérique "Sésame 13" (en partenariat avec le Cerema et l'Inrae) pour aider les professionnels en charge de la végétalisation urbaine à mieux identifier les espèces adaptées au changement climatique.





- > **Renaturer les zones urbaines** à travers des projets d'espaces publics, de parcs et jardins, de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles et de collèges
- > Poursuivre le financement de projets en faveur de **la biodiversité en milieu urbain** (hôtels à insectes, ruchers, nichoirs, etc.)
- > Lutter dans les communes contre la **pollution lumineuse** qui affecte la faune et la flore par des éclairages intelligents et adaptés, l'installation de LED avec abaissement lumineux et extinction durant certaines plages horaires.

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET LA BIODIVERSITÉ

MESURE
PHARE

ATTEINDRE LES 20 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS SENSIBLES



Atteindre les **20 000 hectares d'espaces naturels sensibles**, propriétés du Département, protégés de toute forme de bétonisation, pour préserver la biodiversité et poursuivre la création de poumons verts dans les Bouches-du-Rhône. L'acquisition par le Département de ces sites naturels d'exception (Alpilles, Camargue, Sainte-Victoire, Sainte-Baume, etc.) doit permettre de **créer des continuités avec les domaines départementaux existants**. Ces espaces naturels constituent des aires de respiration pour le grand public et sont de véritables vitrines pour la sensibilisation environnementale.

- > Accompagner **le potentiel de la filière bois** dans le département (notamment celle du pin d'Alep) et l'utilisation de ressources locales en circuit court en déployant la Stratégie départementale de la filière bois.
- > Mettre en avant les espaces naturels du Département à travers une meilleure organisation et **promotion des sports et loisirs de pleine nature** qui y sont accueillis.

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES TRANSPORTS À FAIBLE ÉMISSION

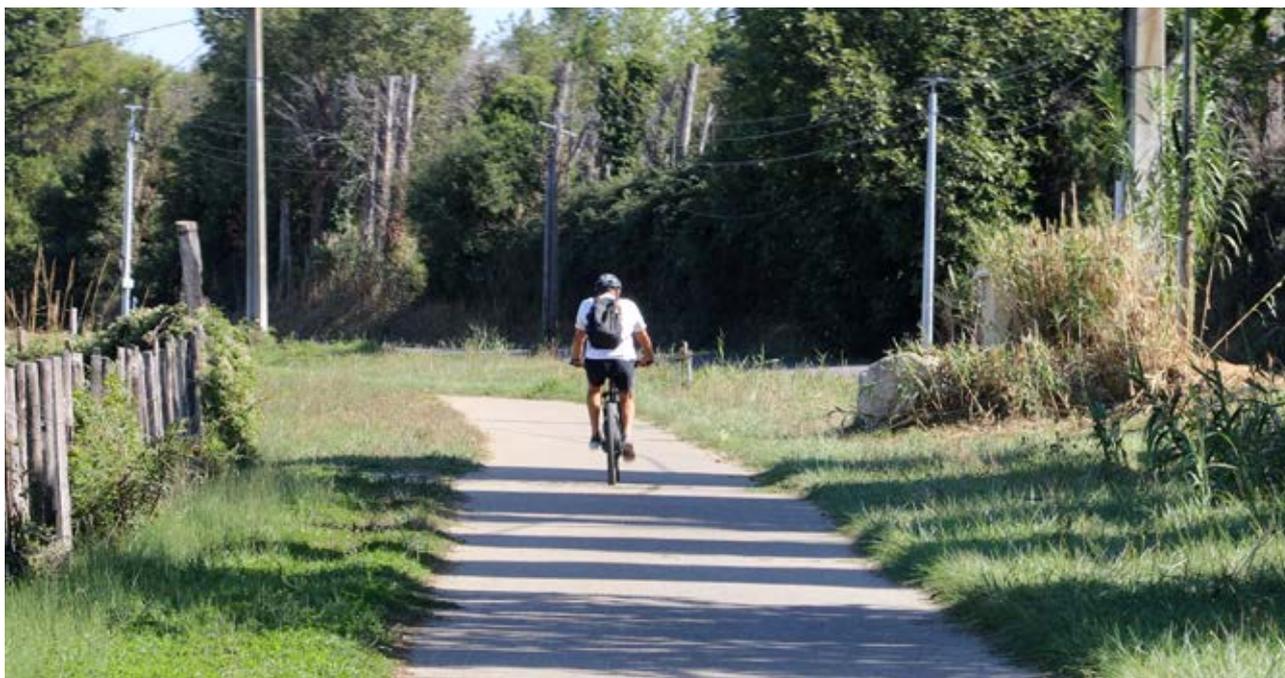
MESURE PHARE

DES VOIES VERTES SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le Département va poursuivre la création de **voies vertes réservées aux mobilités douces (piétons et vélos)**, notamment dans les zones urbanisées des petites communes qui enregistrent des flux automobiles importants.

En complément, des **itinéraires cyclables plus longs**, principalement dédiés aux loisirs, verront le jour sur des emprises d'anciennes voies ferrées ou routières.

- > Accélérer le développement **des projets de mobilité douce et de report modal** (pôles d'échange multimodal, co-voiturage, parkings-relais, stations vélos, etc.)
- > Financer davantage de **pistes cyclables dans les communes** pour assurer les trajets du quotidien (écoles, travail, centre-ville)
- > Poursuivre le « Plan vélo », porté par le Département et la Métropole, pour développer la pratique du vélo et mailler le territoire grâce à **16 nouvelles lignes, soit 280 kilomètres sécurisés**, programmés à l'horizon 2024 et 2030.
- > Adapter les infrastructures de mobilité à la transition écologique : **lutte contre le bruit, végétalisation des bords de routes.**



RESTAURER LE LIEN HOMME-NATURE

MESURE PHARE

RECONQUÉRIR DES TERRES AGRICOLES

Avec l'ambition de créer de nouvelles terres productives chaque année, le Département et la Métropole luttent **contre la pression foncière et l'artificialisation des sols**, allant vers une doctrine « **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** ». Il s'agit de mobiliser le foncier inutilisé, y compris en milieu urbain, pour reconquérir les espaces agricoles en friche.

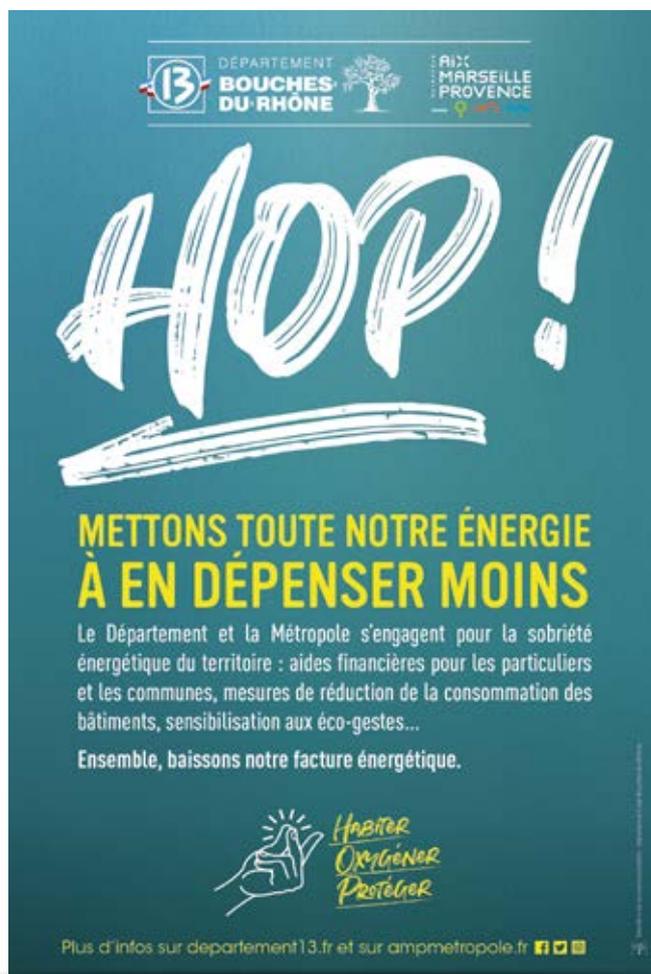
- > Multiplier le nombre de **grands espaces de vente de produits locaux** en circuit-court, sur le modèle des Halles de Provence de la Barasse et Plan-de-Campagne.
- > Aider à la création de **petits points de vente directe**, partout sur le territoire.
- > Intensifier le soutien à la **reconversion écologique des exploitations agricoles**.
- > **Promouvoir les métiers “verts et bleu”** en développant un partenariat de formation avec Aix-Marseille-Université, en favorisant les chantiers d'insertion et en créant des parcours de reconversion vers ces métiers à destination des bénéficiaires du RSA.



SENSIBILISER ET ÉDUQUER AUX TRANSITIONS

Le Département veut intensifier la sensibilisation des citoyens aux enjeux du changement climatique pour leur permettre d'adopter un comportement éco-responsable dans tous les domaines du quotidien (sobriété énergétique, sobriété numérique, réduction et tri des déchets, consommation responsable, etc.). Il cible 3 publics prioritaires :

- > **Les habitants** : diffuser la connaissance le plus largement possible en s'appuyant sur la plateforme **Hop !** pour informer, aider, conseiller et mobiliser les habitants du territoire pour le climat et la biodiversité. Hop-lesite proposera un contenu ludique et pédagogique pour ne pas renvoyer la transition environnementale à sa dimension contraignante.
- > **Les collégiens** : inclure les collégiens dans la stratégie départementale pour la biodiversité, notamment à travers les actions éducatives, pour mieux les sensibiliser à la protection du patrimoine naturel.
- > **Les élus** : renforcer la formation des conseillers départementaux pour les aider à intégrer les enjeux climatiques à toutes les politiques publiques.
- > **Les agents** : déployer un plan de sensibilisation des agents au changement climatique et **conduire une "stratégie bas carbone (SBC)"** au sein de la collectivité en constituant un réseau **"d'ambassadeurs climats"** dans les services pour animer la démarche.



PRIORITÉ AU TOURISME DURABLE

MESURE PHARE

DES ALTERNATIVES POUR ÉVITER LA SURFRÉQUENTATION



Notre territoire étant particulièrement attractif, de nombreux sites d'exception sont **victimes d'un afflux touristique massif** générant une dégradation des milieux naturels. Pour pallier cette problématique durant les périodes de forte affluence, le Département et Provence Tourisme vont développer un programme d'accompagnement des projets portant sur une **offre alternative d'espaces dédiés à la randonnée ou au sport** et aux loisirs de plein air.

- > **Accompagner les gestionnaires des espaces naturels** dans l'accueil des visiteurs en s'appuyant sur l'expertise de Provence Tourisme : connaissance des flux de visiteurs, des clientèles, des tendances, des pratiques d'activités de plein air et des pratiques d'hospitalité.
- > **Développer les "festivals locavores" en aidant les organisateurs** à proposer une offre de restauration plus locale et durable, un accueil écoresponsable, et des services plus accessibles aux publics empêchés.
- > **Créer de nouvelles offres "tourisme et culture"** autour de visites et animations originales, à la croisée de plusieurs secteurs, comme les arts vivants et la culture, les paysages et la culture, la gastronomie et la culture...
- > **Développer le cyclotourisme** et relier les boucles vélo du territoire aux itinéraires nationaux et européens.





UN RENDEZ-VOUS ANNUEL POUR ÉVALUER L'EFFICACITÉ DES MESURES

Les actions du PACTE sont des actions à haut potentiel d'impact qui doivent produire des résultats concrets et mesurables.

Ainsi, chaque engagement est accompagné d'objectifs opérationnels et réalistes et d'indicateurs qui permettront d'évaluer l'efficacité des mesures.

- > Un Observatoire du PACTE est mis en place pour suivre la réalisation de ces objectifs partagés. Faire connaître les opérations menées, communiquer sur les succès, promouvoir les actions performantes font partie de l'ADN du PACTE qui donnera lieu à une restitution annuelle lors du Forum des Maires.
- > La plateforme Hop ! (Habiter, Oxygéner, Protéger) se fera le relais de ces résultats auprès des citoyens, afin de susciter la mobilisation de tous, au-delà des acteurs publics et institutionnels.

Hop-lesite.fr









DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



EGP#2



CONSEIL
DE
PROVENCE